

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 23/11/2023

**APPROUVANT LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY  
RELATIVE A LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'EQUIPEMENT DE PROTECTION  
INDIVIDUELLE ET DE CHAUSSURES**

**N° 2023-076**

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/11/2023, s'est réuni le 23/11/2023 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

**Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24**

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

**24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6**

M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle  
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume  
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Pic  
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux  
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet  
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre

**Absent :**

Aucun

**Nombre de votant.e.s : 29**

Mme Joane GIRAUDON a été désignée Secrétaire de Séance

**Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/557 du 4 septembre 2012 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne et de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et de l'extension aux communes de Linas et de Marcoussis ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Wissous et Verrières-le-Buisson ;

**VU** le projet de convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'entretien de vêtements de travail, d'équipements protection individuelle et de chaussures,

**CONSIDÉRANT** l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique permettant de réaliser des économies d'échelle grâce à la mutualisation,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de créer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes du territoire relatif à la fourniture et l'entretien de vêtements de travail, d'équipements protection individuelle et de chaussures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'entretien de vêtements de travail, d'équipements protection individuelle et de chaussures.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget de la commune.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Monsieur Olivier THOMAS